

Plan financier 2024-2028 (mise à jour 2023)

RAPPORT EXPLICATIF

Généralités

Bases légales

Le plan financier répond aux exigences de la législation cantonale en vigueur. Les bases légales énumérées ci-dessous s'appliquent par analogie :

- la Constitution cantonale, article 132 alinéa 2,
- la *loi cantonale sur les finances communales (RSF 140.6) (LFCo)*, articles 5 et 6,
- l'*ordonnance cantonale sur les finances communales (RSF 140.61) (OFCo)*, articles 5 et 6,

D'autre part, les Statuts de l'Agglomération de Fribourg stipulent que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Conseil)* ainsi qu'à la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (CF) (article 31). Ils font l'objet d'un préavis de cette dernière au *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Comité)* (article 23b), ce dernier étant chargé de son adoption (articles 21 et 31).

Rôle du plan financier

Le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de l'*Agglomération de Fribourg (Agglomération)* sur cinq ans. Il porte sur les comptes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses d'investissement, incluant leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée (intérêts, amortissements et éventuelles charges d'exploitation). Il se base sur l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables, partant du principe que les engagements financiers sont amenés à perdurer dans le temps, indépendamment des questions d'ordre institutionnelles. Il permet à l'*Agglomération* d'orienter sa situation financière à moyen terme et représente un important instrument de conduite, qui joue notamment un rôle notoire dans la détermination de sa capacité d'investissements. En effet, un tel outil rend possible la comparaison des ressources financières à moyen terme avec les investissements prévus.

Le plan financier est un instrument évolutif, que l'*Agglomération* est tenue de mettre à jour en fonction des dernières informations connues, mais au minimum une fois par année. Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, il n'a pas vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

Méthodologie

Approche prévisionnelle

La planification financière 2024-2028 de l'*Agglomération* donne lieu à une extrapolation du budget de fonctionnement qui, en fonction de la nature de la rubrique considérée, peut se baser sur les prévisions de renchérissement de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ou sur des estimations spécifiques à leur nature. En vertu du principe de prudence, l'analyse se fonde ultérieurement sur un renchérissement annuel de 1 % pour la période 2025-2028.

Concernant les investissements, les prévisions de l'*Agglomération* sont tributaires de l'information, dont elle dispose à l'élaboration du plan. Des démarches conséquentes de coordination ont été et seront assurées avec les *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (communes membres)* pour la réalisation des mesures du *Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PA)*. Les mesures prévues, dont l'horizon de réalisation s'étale de 2025-2028, font l'objet d'une répartition linéaire pour les quatre années couvertes par le plan financier.

En termes d'extrapolation de tendances, les rubriques couvertes par la planification se répartissent en quatre catégories :

- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs réelles, et dont l'évolution considérée équivaut par conséquent au taux prévu de renchérissement,
exemples :
 - frais administratifs
 - honoraires et frais d'études
 - frais de formation
- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs nominales, et dont l'évolution considérée est par conséquent nulle,
exemple :
 - jetons de présence des membres des organes de l'Agglomération
- montants dont l'extrapolation repose sur une logique et/ou des hypothèses propres à leurs spécificités,
exemples :
 - traitements du personnel administratif, pour lesquels une évolution annuelle d'un échelon est en lien avec l'échelle des traitements de l'État de Fribourg
 - amortissements et charges d'intérêts des investissements
- montant dont l'extrapolation repose sur des prévisions tout-à-fait spécifiques.
exemples :
 - coûts d'exploitation des *transports publics (TP)*, donnant lieu au calcul d'une croissance moyenne selon leur évolution au cours des années précédentes

Un descriptif détaillé de la manière avec laquelle les différents types de dépenses et de recettes sont extrapolés est documenté à l'annexe 1.

Spécificités des années électorales

La planification financière tient compte du caractère spécifique des années électorales et de l'impact y relatif sur les dépenses à prévoir pour ces exercices particuliers. On y considère un nombre accru de séances par les organes législatifs ainsi que des grandeurs plus élevées pour certains types de dépenses. Dans cette optique, les coefficients suivants sont utilisés :

- Jetons de présence des séances des organes législatifs..... **1.25**
- Frais de port et frais administratifs..... **1.10**
- Traductions liées à l'administration générale **1.10**
- Frais de publications et annonces **1.20**
- Prestations de tiers relatives à l'administration **1.20**
- Emoluments de chancellerie..... **1.50**

Remarques relatives aux charges et recettes d'exploitation

Généralités

Sauf information contraire, la planification financière repose par défaut sur les hypothèses suivantes jusqu'à la fin de la période considérée :

- une stabilité dans la part relative du financement des *communes membres* du point de vue de la *Clé Agglo*, de la *Clé Mobilité* et de la *Clé VLS*,
- l'absence de tout changement dans la législation cantonale et dans les dispositions statutaires de l'Agglomération pour toute dépense réglementaire, telle que le taux de TVA et les charges sociales,
- une stabilité dans la dotation de l'Agglomération en ressources humaines qui tient toutefois compte des changements prévus au budget 2024,
- une stabilité du montant des jetons de présence versés aux membres des organes exécutif et législatif de l'Agglomération (exception : une année électorale donne lieu à un nombre accru de séances),
- une évolution annuelle des salaires fixée par défaut à un échelon dans la grille des traitements de l'État de Fribourg.

3. Culture

Subventions culturelles

Pour les années consécutives, il est tenu compte par principe de l'hypothèse d'une stabilité des subventions sur tout l'horizon du plan.

6. Mobilité

650.364.00 - Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) / 650.461.10 – Subventions cantonales

Les coûts d'exploitation des TP de 2024 à 2028 reposent sur la planification des développements du réseau, effectuée sur un horizon de quatre ans, ainsi que de mises à jour effectuées selon l'évolution de la fréquentation en matière de TP. Le montant versé au prestataire et planifié au budget de l'Agglomération n'intègre plus la subvention cantonale. En effet, cette subvention est dorénavant versée directement au prestataire et non à l'Agglomération.

Les montants sont détaillés comme suit :

Années	Part nette de l'Agglomération (CHF)
2024	15'141'300
2025	16'163'000
2026	17'251'000
2027	18'415'000
2028	19'656'000

La négociation de l'offre 2024 étant encore en cours actuellement, le montant, dont il est tenu compte au plan, est susceptible d'être précisé prochainement.

Le réseau de TP bénéficie d'un subventionnement cantonal. Le montant y relatif tient compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2022, ainsi que du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2024. Selon la loi, le taux théorique du subventionnement cantonal s'élève à 57.5 %. Comme par le passé, la participation cantonale sera susceptible d'être réduite pour les lignes n'atteignant pas leur taux de couverture ou ayant un nombre de passagers insuffisant. Selon les premières projections effectuées, le subventionnement cantonal attendu correspond à la subvention maximale pour l'ensemble des lignes du trafic d'agglomération.

Le développement de l'offre TP pour les prochaines années est en cours d'élaboration dans le cadre du Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA5). Les stratégies de ce dernier détermineront les évolutions à apporter au réseau à moyen terme. Pour l'heure, le même taux d'augmentation moyen des coûts de l'offre a été appliqué pour chaque année, sur la base de la précédente planification financière (à savoir une augmentation moyenne de 6.7 % par an).

Dans ces projections, il n'est que partiellement tenu compte d'économies et d'améliorations de la productivité par les *Transports publics fribourgeois (TPF)*. Différentes mesures sont en cours de réflexion pour améliorer l'efficacité des TP dans l'Agglomération. À l'issue de ces réflexions, l'Agglomération se fixe comme objectif de disposer d'un engagement financier pluriannuel des TPF.

7. Aménagement et protection de l'environnement

Le domaine de la protection de l'environnement est appelé à gagner en importance au cours des prochaines années. À ce titre, le budget 2024 prévoit une augmentation du taux d'activité de 60 % à 80 % du collaborateur spécialisé engagé en 2023.

Les premières démarches relatives à la protection de l'environnement ont été initiées avec le Plan régional des énergies, qui a été achevé début 2020. Sur la base de cette étude, plusieurs mesures ont été inscrites dans le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4)* et sont mises en œuvre.

La protection de l'environnement comporte également d'autres aspects (climat, air, bruit, eau, etc.) pour lesquels une feuille de route est actuellement élaborée, afin de répondre à plusieurs interventions déposées dans le cadre du *Conseil*. Cette planification va également déboucher sur plusieurs actions dans les années à venir, qui doivent donner lieu à des dépenses concrètes à partir de 2024.

9. Finances

Intérêts des dettes

Les estimations effectuées en matière d'intérêts bancaires se basent sur les conditions appliquées aux crédits en cours et sur des prévisions relatives aux emprunts que l'*Agglomération* est ultérieurement amenée à contracter.

Concernant les emprunts futurs, le montant des intérêts escomptés repose sur un taux de 2 % pour les crédits à conclure d'ici à fin 2024. Compte tenu de l'incertitude qui caractérise les conditions du marché pour les emprunts plus éloignés dans le temps, un taux de 4 % est retenu pour tout emprunt voué à être conclu ultérieurement.

Amortissements

La planification des amortissements prend en compte les actifs actuellement portés au bilan de l'*Agglomération* et les investissements à venir. Elle se base sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux, en vertu des dispositions prévues par l'annexe 1 de l'*OFCo* (article A1-1).

L'introduction du *Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2)* dès 2022 présente un impact non-négligeable sur la détermination des amortissements prévus. Dans ce cadre, les projets donnant lieu pour l'*Agglomération* à une dépense inférieure à CHF 50'000 ne sont désormais plus activés au bilan. Pour ceux d'entre eux qui l'ont déjà été précédemment, une revalorisation des actifs de l'*Agglomération* a été effectuée en vue des comptes 2022, s'accompagnant d'une suppression des amortissements précédemment prévu pour les objets concernés. L'adaptation des taux d'amortissement en vertu de la nouvelle *LFCo* influence par ailleurs également le montant annuel des amortissements futurs projeté jusqu'en 2028.

Généralités concernant la procédure d'octroi de subventions d'investissement

Le *Comité* rappelle que le financement des mesures, dont le coût total a été chiffré dans le *PA*, respectivement les cofinancements fédéraux et subventionnements cantonaux à recevoir à ce titre, doivent être agrémentés du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière. Le subventionnement cantonal, se basant sur la loi cantonale sur la mobilité RSF 780.1 (*LMob*), se caractérise quant à lui par un montant fixe et parfaitement indépendant du renchérissement et de la TVA.

Champ des investissements couverts par la planification

Le *Comité* constate un décalage temporel important entre la réalisation des mesures et le décaissement effectif du subventionnement dû par l'*Agglomération*, une fois les travaux terminés. Cette situation s'explique par la durée importante, que nécessite la production des décomptes finaux par les entreprises impliquées et les maîtres d'ouvrages, ainsi que par le traitement administratif de ces documents auprès des différentes instances concernées. Décision a ainsi été prise de n'inscrire au budget que les objets pour lesquels les travaux sont déjà réalisés ou sur le point de l'être.

La planification financière 2024-2028 intègre également, certaines mesures qui découlent de la mise en œuvre du *PA4*. Le document a, en effet, été validé par les autorités fédérales au début de l'été 2022. Le début des travaux relatifs aux mesures prévues doit quant à lui intervenir dans l'horizon temporel 2024-2028. La prise en compte des mesures comprises dans cette génération de projet fait l'objet d'une répartition linéaire du montant d'investissement total sur les quatre années déterminantes.

Planification des mesures du projet d'agglomération

La planification fait l'objet des hypothèses de travail suivantes :

- la participation financière cantonale à des ouvrages n'est prise en compte dans la planification financière qu'à hauteur des conventions effectivement conclues avec l'État de Fribourg. En effet, la part à la charge de l'État de Fribourg dans la réalisation d'une infrastructure est déterminée de cas en cas, en application des bases légales, mais également en fonction des particularités du projet et des budgets disponibles. En général, ce n'est que lorsque la planification d'un ouvrage atteint le stade de l'avant-projet ou du projet que la répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage est discutée. D'autre part, ce n'est qu'au moment de l'approbation des plans que celle-ci est définitivement fixée. Beaucoup d'objets portés à la planification financière de l'*Agglomération* n'ayant pas encore atteint ces stades de développement, il est impossible de prévoir le niveau de la part financière globale à charge de l'État de Fribourg avec un degré de précision satisfaisant. Cela étant, de nombreux objets portés au budget d'investissement de l'*Agglomération* sont susceptibles d'obtenir une participation financière cantonale. De plus, lorsqu'une part à charge de l'État de Fribourg existe,

celle-ci peut influencer de manière importante à la baisse la dépense nette de l'Agglomération. En conséquence, l'image dépeinte par le présent plan représente un scénario passablement pessimiste, dans lequel les montants à la charge de l'Agglomération sont en principe systématiquement surévalués,

- la part du cofinancement fédéral applicable aux mesures du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA3)* et du *PA4* s'élève à 35 %. Les mesures du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA2)* bénéficient quant à elles d'un cofinancement de 40 % ;
- la détermination du subventionnement à charge de l'Agglomération et du cofinancement y relatif par la Confédération est, pour chaque mesure, dépendante de l'année concrète de la réalisation de l'objet. Une réactualisation systématique des dépenses et des recettes, en fonction de ces paramètres, n'est toutefois pas effectuée à chaque mise à jour du plan financier. Ce principe ne concerne naturellement pas le cas spécifique des investissements inscrits au budget de l'année à venir qui, pour leur part, doivent répondre à cet impératif de précision ;
- toute mesure représentant une dépense nette à charge de l'Agglomération inférieure à CHF 50'000 est désormais exclue des budgets d'investissement. Pour mémoire, afin d'éviter que le Conseil ne doive se prononcer sur des crédits d'investissement de moindre importance, il a été jugé approprié que de tels objets soient dorénavant inscrits au budget de fonctionnement, par le truchement des rubriques de mesures hors-investissement (6340/7690/7900.3632.73), respectivement des honoraires et frais d'études (6220/6340/7690/7900.3132.00). Ce principe est d'ailleurs repris dans le Règlement sur les finances de l'Agglomération, qui retient un seuil d'activation s'élevant au montant précité.

En tenant compte de ce qui précède, les dépenses et recettes d'investissements liés à des mesures du PA en priorité A se répartissent comme suit :

	Total CHF	Subventions CHF	Part de l'Agglomération CHF
Total des mesures en priorité A à charge de l'Agglomération	119'281'111	14'608'000	104'673'111
Mesures réalisées avant 2023	5'638'120	2'816'200	2'821'920
Mesures planifiées en 2023	14'573'100	6'502'200	8'070'900
Mesures planifiées en 2024	10'379'200	5'289'600	5'089'600
Mesures planifiées en 2025	6'844'702	0	6'844'702
Mesures planifiées en 2026	8'936'989	0	8'936'989
Mesures planifiées en 2027	23'017'000	0	23'017'000
Mesures planifiées en 2028	49'892'000	0	49'892'000

Il importe de rappeler que, pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2, le début des travaux aurait théoriquement dû intervenir d'ici fin 2018. Cependant, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, un délai de grâce s'étendant en définitive à 2027 (extinction du fonds d'infrastructures). Les exigences de la Confédération en la matière pour les mesures du PA3 apparaissent beaucoup plus contraignantes, étant donné que le délai fixé s'étend à une durée de six ans à compter de la signature de l'accord sur les prestations. Elles le sont encore davantage pour les mesures du PA4 qui doivent, quant à elles, être mises en œuvre dans un délai de quatre ans.

Glossaire :

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
LFCo	loi sur les finances communales (RSF 140.6) de l'Etat de Fribourg
OFCo	Ordonnance sur les finances communales de l'Etat de Fribourg (RSF 140.61)
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
TP	transport public
TPF	Transports publics fribourgeois

Attribution de méthodes d'extrapolation aux dépenses et aux recettes

Catégorie 1 : extrapolation selon l'hypothèse d'une stabilité des montants (stabilité des grandeurs nominales)

- Traitement et jetons aux organes exécutifs / législatifs, respectivement aux commissions consultatives
 - Exception : les années électorales nécessitent un nombre accru de séances
- Allocations employeurs
- Frais de formation (par collaborateur)
- Frais de location
- Emoluments de chancellerie
- Honoraires de l'organe de révision
- Cotisations aux associations
- Intérêts des capitaux
- Tourisme : contributions à Fribourg Tourisme et Région (FTR)
- Culture : participation des communes non membres / subventions supplémentaires communes non membres
- Promotion économique : subventions cantonales

Catégorie 2 : extrapolation selon l'hypothèse d'une évolution des montants au prorata du renchérissement (stabilité des grandeurs réelles)

- Assurances diverses, RC, mobilier, etc.
- Contrat d'entretien de surface administrative
- Contributions pour les droits d'auteurs
- Dépenses non-spécifiées
- Mobilité / Aménagement : données de base et cartographie
- Électricité
- Entretien du mobilier de bureau
- Équipements
- Mobilier du bureau
- Fourniture de bureau
- Frais bancaires et postaux
- Frais internet
- Frais de port / Frais administratifs
- Frais de publications
- Frais d'annonces
- Frais de réceptions et de délégations
- Honoraires et frais d'études / données de base et cartographie
- Intérêt des capitaux et impôt anticipé
- Location / leasing d'équipements
- Maintenance informatique
- Matériel de bureau
- Mobilité : participations reçues de tiers
- Mobilité : subventions à des institutions privées
- Mobilité : subventions cantonales pour frais d'études
- Mobilité : taxes utilisation P+R / convention avec la CTIFR
- Prestations de tiers
- Traductions

Catégorie 3 : extrapolation sur la base de l'évolution de la population légale

- Culture : subventions pluriannuelles, annuelles et extraordinaires

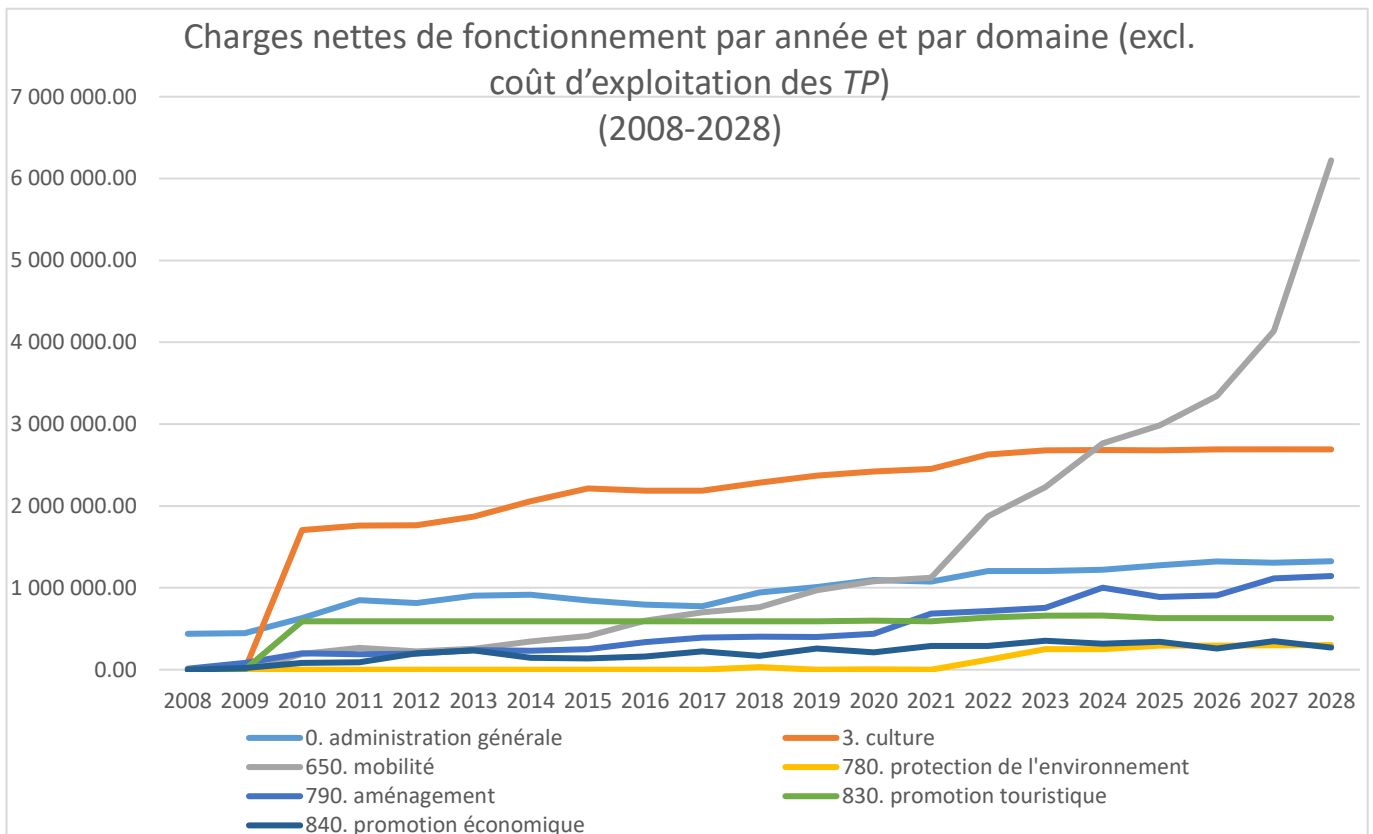
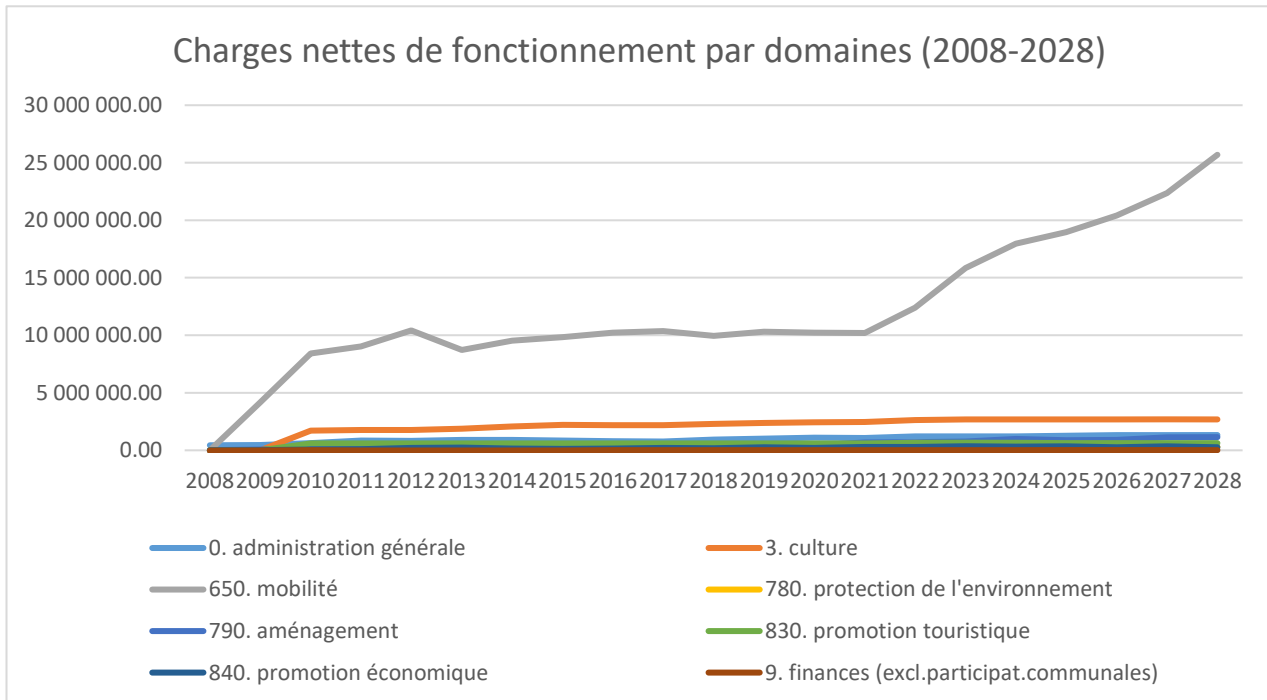
Catégorie 4 : extrapolation sur la base de règles particulières

- Traitement du personnel / personnel auxiliaire / personnel temporaire
 - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'État de Fribourg
Exception : postes de stagiaires
- Cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) / retenues sociales sur les salaires
 - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'État de Fribourg
- Cotisations aux caisses de prévoyance / retenues sociales sur les salaires
 - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'État de Fribourg
- Cotisations aux assurances maladie-accident / retenues sociales sur les salaires
 - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'État de Fribourg
- Frais de location
 - Extrapolation appliquée au-delà de l'échéance du bail en vigueur, et tenant compte des termes du contrat de bail

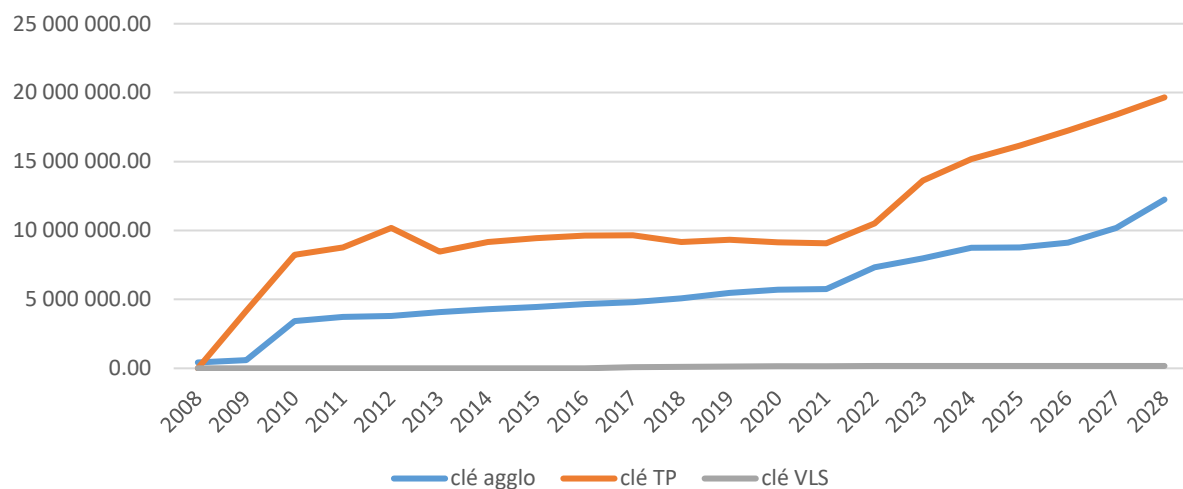
Catégorie 5 : Extrapolation sur la base de prévisions spécifiques

- Amortissements obligatoires
 - Extrapolation basée sur les actifs actuels et prévus de *l'Agglomération* ainsi que sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux
- Intérêt des dettes
 - Extrapolation basée sur les conditions appliquées aux crédits existants, sur la planification des crédits à contracter, ainsi que sur une prévision des taux en vigueur
- Culture : soutien à la *CarteCulture* (Caritas Fribourg)
- Mobilité : contrat de prestations au concessionnaire (*TPF*)
 - Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des dix dernières années
- Mobilité : participation des communes non membres
 - Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des dix dernières années
- Mobilité : subventions cantonales
 - Extrapolation tenant compte à la fois du rapport d'efficience le plus récent et du plafonnement de subventionnement fixé par l'État de Fribourg sur la base de sa propre planification financière
- Mobilité : contrat de prestations vélos en libre-service (VLS)
- Mobilité : mesures hors-investissement
- Protection de l'environnement : honoraires et frais d'études
- Évènements ponctuels (ex : jubilee de *l'Agglomération*)

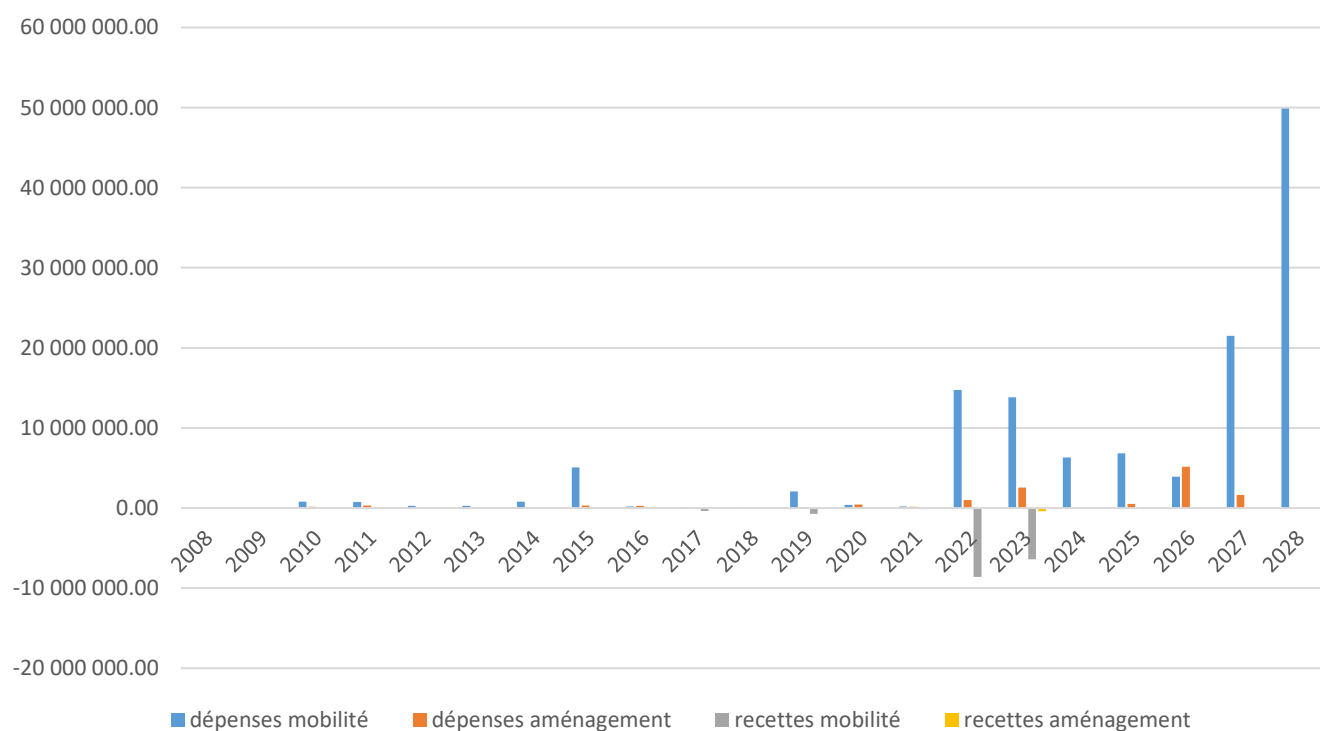
Présentation graphique des projections financières de l'Agglomération (données 2008-2028)



Charges nettes de fonctionnement par clés de répartition (2008-2028)



Dépenses et recettes d'investissement par domaines (2008-2027)



FONCTIONNEMENT	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028
Total Charges	35 428 238	41 205 000	24 865 500	26 540 645	28 245 558	30 812 618	35 003 389
Total Produits	(35 428 238)	(41 205 000)	(24 865 500)	(26 540 645)	(28 245 558)	(30 812 618)	(35 003 389)
Solde	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0
évolution annuelle des dépenses	26.59%	16.31%	-39.65%	6.74%	6.42%	9.09%	13.60%
0. ADMINISTRATION							
Charges	1 129 682	1 381 400	1 469 300	1 488 597	1 538 928	1 528 274	1 548 677
Produits	(76 353)	(175 000)	(96 700)	(96 354)	(97 318)	(98 291)	(99 274)
Solde	1 053 329	1 206 400	1 372 600	1 392 242	1 441 611	1 429 984	1 449 405
évolution annuelle des dépenses	-2.04%	22.28%	6.36%	1.31%	3.38%	-0.69%	1.34%
3. CULTURE							
Charges	2 602 174	2 712 100	2 767 300	2 768 599	2 779 322	2 781 571	2 781 049
Produits	(36 656)	(32 500)	(89 500)	(89 500)	(89 500)	(89 500)	(89 500)
Solde	2 565 517	2 679 600	2 677 800	2 679 100	2 689 822	2 692 071	2 691 549
évolution annuelle des dépenses	4.51%	4.22%	2.04%	0.05%	0.39%	0.08%	-0.02%
6. MOBILITE							
Charges	30 151 606	34 649 500	18 280 200	19 590 858	21 037 085	22 994 708	26 320 978
Produits	(17 637 160)	(18 794 500)	(625 100)	(626 685)	(628 286)	(629 903)	(631 536)
Solde	12 514 446	15 855 000	17 655 100	18 964 173	20 408 800	22 364 804	25 689 442
évolution annuelle des dépenses	34.29%	14.92%	-47.24%	7.17%	7.38%	9.31%	14.47%
7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
Charges	596 590	1 115 600	1 198 200	1 280 518	1 302 683	1 510 228	1 577 636
Produits	(125 926)	(110 800)	(98 100)	(98 100)	(98 100)	(98 100)	(132 786)
Solde	470 664	1 004 800	1 100 100	1 182 418	1 204 583	1 412 129	1 444 850
évolution annuelle des dépenses	33.99%	87.00%	7.40%	6.87%	1.73%	15.93%	4.46%
8. ÉCONOMIE							
Charges	921 555	1 083 800	887 700	976 413	895 198	984 057	902 980
Produits	(37 647)	(70 200)	(37 600)	(37 600)	(37 600)	(37 600)	(37 600)
Solde	883 908	1 013 600	850 100	938 813	857 598	946 457	865 380
évolution annuelle des dépenses	-0.40%	17.61%	-18.09%	9.99%	-8.32%	9.93%	-8.24%
9. FINANCES							
Charges	26 632	262 600	262 800	435 662	692 341	1 013 779	1 872 068
Produits	(17 514 496)	(22 022 000)	(23 918 500)	(25 592 406)	(27 294 754)	(29 859 224)	(34 012 693)
Solde	(17 487 864)	(21 759 400)	(23 655 700)	(25 156 744)	(26 602 413)	(28 845 445)	(32 140 625)
évolution annuelle des dépenses	-94.88%	886.04%	0.08%	65.78%	58.92%	46.43%	84.66%
incl. dans finances :							
Intérêt des dettes	25 854	242 000	242 000	414 854	671 525	992 955	1 851 431
évolution annuelle de la charge d'intérêt	3.94%	836.02%	0.00%	71.43%	61.87%	47.87%	86.46%
Amortissements obligatoires (mobilité)	402 482	402 475	387 700	558 818	657 117	1 310 992	2 578 917
Amortissements obligatoires (aménagement)	177 127	177 125	143 000	145 313	145 313	145 313	145 313
Totalisation des amortissements	579 609	579 600	530 700	704 130	802 430	1 456 305	2 724 230
évolution annuelle des amortissements	20.88%	0.00%	-8.44%	32.68%	13.96%	81.49%	87.06%
Montant à charge des communes membres :							
Clé aggro	7 327 500	7 985 800	8 039 200	8 844 552	9 202 228	10 281 269	12 335 260
Clé mobilité	10 519 000	13 624 200	15 467 300	16 163 000	17 251 000	18 415 000	19 656 000
Clé VLS	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
TOTAL	18 016 500	21 780 000	23 676 500	25 177 552	26 623 228	28 866 269	32 161 260
ventilation par clé de répartition							
Clé aggro	6 575 813	8 935 000	9 228 200	10 207 645	10 824 558	12 227 618	15 177 389
Clé mobilité	28 682 900	32 100 000	15 467 300	16 163 000	17 251 000	18 415 000	19 656 000
Clé VLS	169 525	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
TOTAL	35 428 238	41 205 000	24 865 500	26 540 645	28 245 558	30 812 618	35 003 389

INVESTISSEMENT	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Planification 2025	Planif. 2026	Planif. 2027	Planif. 2028
Total dépenses brutes	1 635 785	16 373 100	11 909 200	7 369 702	9 086 989	23 167 000	49 892 000
Total recettes	(1 550 312)	(6 802 200)	(5 289 600)	0	0	0	0
Total dépenses nettes	85 473	9 570 900	6 619 600	7 369 702	9 086 989	23 167 000	49 892 000

6. MOBILITÉ

PROJETS VOTES

ETUDES

Etude P+R relative au site des Portes de Fribourg			200 000				
Etude du Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)			345 000				

MESURES PA

Mesure PA2 11.13 : aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales			75 200				
Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg			1 294 300				
Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire		213 700		71 124.00			
Mesure PA2 11.13 : aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales		82 500					
Mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix		501 300.00					
Mesure PA2 22.07 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes	166 130.00						
Mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg		372 800					
Mesure PA2 23.02-01 : aménagement d'un abri-vélos, arrêt de bus Briegli (Düdingen)	22 276.00						
Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg		4 098 800					
Mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais			2 724 000.00				
Mesure PA2 41.06 : réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD		513 800		60 700			
Mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais		5 012 100					
Mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez		602 100		1 025 034			

PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE

ETUDES

Etude P+R relative au site des Portes de Fribourg		200 000.00					
---	--	------------	--	--	--	--	--

MESURES HORS - PA

Equipement - borne de recharge - P+R			120 000				
--------------------------------------	--	--	---------	--	--	--	--

MESURES PA

Mesure de logistique urbaine (PA4)		200 000					
Mesure PA2 11.14-02 : extension de l'électrification de la ligne 3 -création sous-station Gare				70 700.00			
Mesure PA2 11.14-03 : extension de l'électrification de la ligne 3- Mise à niveau sous-station Tilleul					187 000		
Mesure PA2 20.05 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons-vélos entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques					270 000.00		
Mesure PA2 22.04-01 : aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg - partie Granges-Paccot					125 000		
Mesure PA2 41.09-02 : aménagement de l'avenue Beauregard/Richemond					59 000		
Mesure PA2 22.04-02 : aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg - partie Fribourg						129 000.00	
Mesure PA2 41.06-02 : réaménagement du passage du Cardinal - projet UA							212 000.00
Mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroilles (Fribourg) : partie 1 / tronçon Marly		1 159 900.00	1 157 000.00				
Mesure PA2 22.02 : aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/deux-roues entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires							159 000.00
Mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est		225 000.00	224 000.00				

INVESTISSEMENT	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Planification 2025	Planif. 2026	Planif. 2027	Planif. 2028
Mesure PA2 43.09 : réaménagement de la traversée de la localité de Belfaux (VALTRALOC) (phase I)	907 379.00						
Mesure PA2 20.13 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte CFF de Rosé, Avry et le Cycle d'Orientation de Sarine-Ouest						268 000.00	
Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düringen (TransAgglo), section Düringen-Zelg			2 782 800.00				
Mesure PA2 20.08 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) + Mesure PA2 20.07 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo)						1 299 000.00	
Mesure PA2 21.16 : réalisation d'un franchissement mixte piétons-vélos des voies ferrées entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg							2 569 000.00
Mesure PA2 22.25 : réaménagement de la Bonnstrasse, du Hägliweg et du Haltaweg							568 000.00
Mesure PA2 41.02 : réaménagement du secteur de la Cathédrale				1 318 144.00			
Mesure PA2 41.10-02: réaménagement de la place Vignettaz, Daler et de ses arrêts						195 000.00	
Mesure PA2 41.17 : aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte)				4 023 000.00			
Mesure PA2 20.10 : réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP)					55 989.00		
Mesure PA2 11.07 : aménagement de voies de bus, avec priorisation TP, le long de l'avenue du Midi						53 000	
Mesure PA2 21.13 : aménagement pour les cycles du pont de Grandfey							1 969 000
Mesure PA2 12.01 : aménagement de la place de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la gare							1 085 000.00
Mesure PA2 43.12 : réaménagement de la traversée de localité de Düringen (VALTRALOC), phase I.a							549 000.00
Mesure PA2 43.18 : réaménagement de la Haslerastrasse		68 000.00	68 000.00				
Mesure PA2 43.05 : réaménagement de la traversée de localité de Givisiez (VALTRALOC), secteur de la route de Belfaux (RC)							486 000
Mesure PA2 : mise en œuvre d'une centrale de régulation de trafic (11.4-11.11; 41.14; 42.1)		560 200.00	559 000.00				
Mesure PA2 22.11 : aménagement d'un itinéraire alternatif piétons/vélos entre Jura et Givisiez				276 000.00			
Mesure PA2 44.04 : réaménagement de la place du petit St-Jean							1 587 000
Mesure PA3 3M.01.01 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de la Gérine							415 000
Mesure PA3 3M.01.03 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix							3 637 000.00
Mesure PA3 3M.01.04 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale							93 000.00
Mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly, secteur Marly			282 000.00				
Mesure PA3 3M.01.06 : aménagement d'un contrôle d'accès dans le secteur d'Agy							93 000.00
Mesure PA3 3M.02.03 : requalification de l'axe de la Glâne, Carrefours Planafaye-Daillettes, secteur Villars-sur-Glâne							798 000.00
Mesure PA3 3M.02.04 : requalification de l'axe de la Glâne, Carrefours Beaumont-Bluefactory, secteur Fribourg							1 386 000.00
Mesure PA3 3M.02.06 : requalification de la route de Villars, Carrefour Belle-Croix-Hôpital cantonal, secteur Villars-sur-Glâne							836 000
Mesure PA3 3M.03.01 : requalification et compartimentage du carrefour de Richemond (y.c. connexion MD vers la gare)					1 886 000.00		
Mesure PA3 3M.03.09 : requalification des secteurs Ancienne gare et Avenue du Tivoli							1 205 000
Mesure PA3 3M.05.03 : réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne 5 de TP						498 000	
Mesure PA3 3M.05.07 : création des infrastructures pour un nouveau terminus à Windig pour la ligne 6 de TP							64 000.00
Mesure PA3 3M.06.01 : aménagement d'une liaison de MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle, secteur Pérolles - gare de Fribourg						3 854 000	
Mesure PA3 3M.07.01 : réaménagement des routes du Tir-Fédéral et des Taconnets							400 000

INVESTISSEMENT	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Planification 2025	Planif. 2026	Planif. 2027	Planif. 2028
Mesure PA3 3M.07.03 : aménagement d'une liaison MD sur l'actuelle Promenade des Tilleuls						199 000.00	
Mesure PA3 3M.07.13 : création de 3'000 places de parcs pour les vélos						371 000.00	
Mesure PA3 3M.08.04 : agrandissement en ouvrage du P+R de Marly-Gérine						588 000.00	
Mesure PA3 3M.08.02-01 : aménagement de l'interface TP - TransAgglo gare - CO							1 094 000
Mesure PA3 3M.08.02-02 : aménagement de l'interface TP - Gare routière Avry - Matran							3 673 000
Mesure PA4 4M.02.01B : requalification de la route Jo-Siffert (État de Fribourg)							983 000
Mesure PA4 4M.02.01C : requalification de la route Jo-Siffert (Givisiez)							1 133 000
Mesure PA4 4M.05.01B : 20 quais TP Düdingen							2 536 000
Mesure PA4 4M.05.02B : aménagement de la route d'Alcantara							508 000
Mesure PA2 11.10-02 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (Fribourg) (direction gare) : partie 2 / tronçon Fribourg						363 000.00	
Mesure PA4 4M.02.01D : requalification de la route Jo-Siffert						548 000.00	
Mesure PA4 4M.05.01A : aménagement définitif (chaussée, quai et abri) des arrêts du réseau TP urbain dans l'agglomération fribourgeoise - 5 quais TP - Marly L3							825 000
Mesure PA4 4M.05.01D : aménagement définitif (chaussée, quai et abri) des arrêts du réseau TP urbain dans l'agglomération fribourgeoise - 8 quais TP - Marly L9					1 080 000.00		
Mesure PA4 4M.05.03 : surcoûts pour le passage aux bus électriques à hydrogène						4 315 000.00	
Mesure PA4 4M.06.01 : aménagement de la TransAgglo, Avry-Düdingen (CO Avry - Rosé)							6 359 000
Mesure PA4 4M.06.02A : aménagement de la TransAgglo, Tunnelstrasse-Zelg							3 480 000
Mesure PA4 4M.06.02B : aménagement de la TransAgglo, Zelig-Garmiswil							2 326 000
Mesure PA4 4M.06.03A : aménagement de la TransAgglo, Beaumont							1 033 000
Mesure PA4 4M.06.03B : aménagement de la TransAgglo, route du Coulat et route du Centre sportif							837 000
Mesure PA4 4M.06.03C : compléments à l'aménagement de la TransAgglo, Midi, Affry, Europe							2 198 000
Mesure PA4 4M.06.05A : aménagement de la TransAgglo, Route de Belfaux et Route du Tir-Fédéral							2 661 000
Mesure PA4 4M.06.05B : aménagement de la TransAgglo, route de Fribourg						2 267 000.00	
Mesure PA4 4M.06.06B : aménagement de la TransAgglo, État de Fribourg						966 000.00	
Mesure PA4 4M.06.06C : aménagement de la TransAgglo, route Jo-Siffert, Givisiez						1 454 000.00	1 454 000
Mesure PA4 4M.06.06D : aménagement de la TransAgglo, Corminboeuf						784 000.00	
Mesure PA4 4M.07.01E : rabattement sur la TransAgglo et réseau principal (Motta)					81 000.00		
Mesure PA4 4M.07.05A : élargissement de la passerelle de MD de Givisiez							383 000
Mesure PA4 4M.09.02A : réaménagement de la route des Taconnets							298 000
Mesure PA4 4M.09.02B : réaménagement de la rue de l'Hôpital						1 034 000.00	
Mesure PA4 4M.11.04: Assainissement des obstacles à la MD sur le chemin de l'école						320 000.00	
Mesure PA4 4M.05.02A: - Aménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP à Marly (chemin du Chêne et rebroussement)					188 000.00		
Mesure PA4 4M.06.08A : aménagements cyclables sur la route de Cormanon						162 000.00	
Mesure PA4 4M.06.08B : aménagements cyclables sur la route des Préalpes						135 000.00	
Mesure PA4 4M.06.08C : aménagements cyclables sur la route de la Glâne (Fribourg)						185 000.00	
Mesure PA4 4M.06.08D : aménagements cyclables sur la route de la Glâne (Villars-sur-Glâne)						223 000.00	
Mesure PA4 4M.07.01D : rabattement sur la gare de Düdingen						252 000.00	
Mesure PA4 4M.11.01 : assainissement des points noirs du réseau routier						320 000.00	

INVESTISSEMENT	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Planification 2025	Planif. 2026	Planif. 2027	Planif. 2028
Mesure PA4 4M.11.05A : requalification de la route de Chantemerle « inférieure »						433 000.00	
Mesure PA4 4M.11.05B : requalification de la route du Bugnon						305 000.00	
Total dépenses d'investissement	1 095 785	13 810 200	9 831 300	6 844 702	3 931 989	21 520 000	49 892 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Participation cantonale - mesure PA2 11.13 : aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales	(3 876.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	(11 901.00)	(3 000)					
Participation fédérale - mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (Fribourg) : partie 1 / tronçon Marly		(859 600)	(852 000.00)				
Participation cantonale - Mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix	(8 221.00)						
Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est		(162 800)	(161 000)				
Participation fédérale - mesure PA2 22.07 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes	(123 027.00)						
Participation fédérale - mesure PA2 23.01 : aménagement d'un abri-vélos B+R, halte Poya	(37 803.00)						
Participation fédérale - mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest		(413 200)	(409 000)				
Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg		(1 515 200)					
Participation fédérale - mesure PA2 22.10 : réalisation d'un itinéraire piétons/vélos entre la Zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne	(21 534.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 41.02 : réaménagement du secteur de la Cathédrale	(143 085.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 41.06 : réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD	(41 040.00)	(372 600)					
Participation fédérale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais		(1 853 300.00)	(1 824 000.00)				
Participation cantonale - Mesure PA2 : mise en œuvre d'une centrale de régulation de trafic (11.4-11.11; 41.14; 42.1)	(2 152.00)						
Participation fédérale - Mesure PA2 : mise en œuvre d'une centrale de régulation de trafic (11.4-11.11; 41.14; 42.1)	(17 022.00)						
Participation fédérale et cantonale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez	(85 811.00)						
Participation cantonale - mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly, secteur Marly	(41 200.00)		(10 300)				
Participation cantonale - mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach	(16 720.00)						
Participation cantonale - mesure PA3 3M.03.08 : compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques	(6 798.00)						
Participation cantonale - mesure PA3 3M.04.03 : requalification du quartier du Bourg, secteur Ormeaux	(590 615.00)						
Participation cantonale - mesure PA3 3M.07.13 : création de 3'000 places de parcs pour vélos	(12 763.00)						
Participation fédérale - mesure PA2 23.02-03 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de TP urbains	(16 472.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 23.02-03 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de TP urbains	(2 903.00)						
Participation de la préfecture de la Sarine au projet de quatrième génération (PA4) / PDR	(216 505.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 23.02 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de TP urbains	(11 097.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 23.02 : aménagement d'un abri-vélos à Belfaux, respectivement dans le quartier de la Vignettaz à Fribourg	(4 493.00)						

INVESTISSEMENT	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Planification 2025	Planif. 2026	Planif. 2027	Planif. 2028
Participation fédérale - mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire		(145 000)					
Participation cantonale - mesure PA2 22.07 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes	(21 112.00)						
Participation fédérale - mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg		(153 500)					
Participation cantonale - mesure PA2 23.01-01 : aménagement d'un abri-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) (B+R) - halte Poya	(4 780.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 23.02-01 : aménagement d'un abri-vélos, arrêt Briegli (Düdingen)	(1 921.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 43.09 : réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase 1	(55 160.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg		(257 600)	(258 500.00)				
Participation cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais		(180 000)	(180 000.00)				
Participation cantonale - mesure PA2 20.10 : réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (raboutement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP)	(32 809.00)						
Participation cantonale - mesure PA2 44.03 : réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg	(13 750.00)						
Participation fédérale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (1. étape)		(481 600)					
Participation cantonale - mesure PA2 23.01-02 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) à la gare de Givisiez (B+R)	(5 742.00)						
Total recettes d'investissement	(1 550 312)	(6 397 400)	(5 184 800)	0	0	0	0

TOTAL DEPENSES MOBILITE	1 095 785	13 810 200	9 831 300	6 844 702	3 931 989	21 520 000	49 892 000
TOTAL RECETTES MOBILITE	(1 550 312)	(6 397 400)	(5 184 800)	0	0	0	0
DEPENSES NETTES MOBILITE	(454 527)	7 412 800	4 646 500	6 844 702	3 931 989	21 520 000	49 892 000

AMENAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROJETS VOTES

ETUDES

Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)		1 300 000.00	345 000.00				
Etude relative au développement des sites stratégique d'agglomération via la mesure U.05		300 000.00	300 000.00				

MESURES HORS-PA

Fribourg (ou)vert	540 000.00						
-------------------	------------	--	--	--	--	--	--

MESURES PA

Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert (dans la continuité de la mesure 3NP.01)		100 000.00	100 000.00				
Mesure PA4 4NP.11 : aménagement extérieur du centre scolaire Château d'eau à Marly		100 000.00	100 000.00				
Mesure PA3 3NP.01 : réaménagement de l'espace Sud du parc du Domino		400 000.00	400 000.00				
Mesure PA4 4NP.04.01E: renouvellement des aménagements du site d'accueil "au Bois de mon Cœur" et de ses boucles pédagogiques			150 000				
Mesure PA3 3NP.10 : promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach		92 500	92 500				

PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE

ETUDES

Etude relative au développement des sites stratégique d'agglomération via la mesure U.05 (partie II)			150 000.00	150 000.00	150 000.00	150 000.00	
--	--	--	------------	------------	------------	------------	--

MESURES HORS-PA

Projet de Monitoring énergie			70 000				
------------------------------	--	--	--------	--	--	--	--

MESURES PA

Mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants, secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré		270 400	270 400				
Mesure PA4 4NP.07 : projet de requalification paysagère de la placette Joseph-Piller (Fribourg)			100 000				
Mesure PA4 4NP.01.01A : revitalisation de la plaine de Seedorf (Avry)						320 000.00	

INVESTISSEMENT	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Planification 2025	Planif. 2026	Planif. 2027	Planif. 2028
Mesure PA4 4NP.01.01D : revitalisation du ruisseau de l'île (Villars-sur-Glâne)						102 000.00	
Mesure PA4 4NP.03B : réalisation d'un biotope (Avry)						75 000.00	
Mesure PA4 4NP.04.01D : revitalisation du parc du Vallon (Villars-sur-Glâne)				225 000.00			
Mesure PA4 4NP.05.01A : création d'un cheminement de MD pour relier la plaine de Seedorf (Avry)						900 000.00	
Mesure PA4 4NP.05.01B : création d'un chemin le long de la Sonnaz, secteur terrain de foot - stand de tir (Belfaux)				50 000.00			
Mesure PA4 4NP.08A : réaménagement du parc du Jura (Fribourg)					3 825 000.00		
Mesure PA4 4NP.08B : valorisation de la place arborée et de la place minérale à Cormanon (Villars-sur-Glâne)					305 000.00		
Mesure PA4 4NP.11 : plan de végétalisation et mise en œuvre (Fribourg)				100 000.00			
Mesure PA2 41.10: réaménagement de la place Vignettaz, Daler et de ses arrêts					875 000.00		
Mesure PA4 4NP.07 : projet de réaménagement paysager de la route du Centre (Corminboeuf)						100 000.00	
Total dépenses d'investissement	540 000	2 562 900	2 077 900	525 000	5 155 000	1 647 000	0
Fond de subventionnement "convention programme paysage" géré par l'Etat de Fribourg : mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré		(104 800.00)	(104 800.00)				
Subvention cantonale : Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)		(300 000.00)					
Total recettes d'investissement	0	(404 800)	(104 800)	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT	540 000	2 562 900	2 077 900	525 000	5 155 000	1 647 000	0
TOTAL RECETTES AMENAGEMENT	0	(404 800)	(104 800)	0	0	0	0
DEPENSES NETTES AMENAGEMENT	540 000	2 158 100	1 973 100	525 000	5 155 000	1 647 000	0